

DE000030.07-2024

République Française  
Département de l'Isère

## Commune de Arandon-Passins

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil vingt-trois le 4 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Fabienne DUPUY, Guillaume LIAUZUN, Michel HANNI, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Patricia COUTHON

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Sylvain JUPPET (pouvoir à M. SANDRIN), Alexandre BOITTIAUX (pouvoir à G. PINET), Jean Paul COTTIER (pouvoir à M. HANNI), Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN)

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Sophie DE ARAUJO

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE – REPRISE DES ENROBES ET POINT A TEMPS**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de poursuivre la réfection des voies communales. Des études ont été faites par la Commission Municipale en charge de la Voirie, ce qui a permis de lancer des consultations.

Mme le Maire indique à M. HANNI qu'il ne pourra pas prendre part au vote, de par son lien familial avec une entreprise sélectionnée par la Commission Municipale.

L'entreprise HANNI TP a été sélectionné par la Commission Municipale en charge de la Voirie, il vous est proposé ce soir de valider ses devis portant sur la reprise d'enrobé pour un montant total de 15 452 € HT soit 18 542,40 € TTC

- Route du Stade – Reprise du bord de chaussée, Terrassement en déblais, Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/10 noirs à chaud pour un montant de 5 637 € HT soit 6 764,40€ TTC

- Traversée de Crevières – Reprise sous chaussée, Terrassement en déblais, Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/10 noirs à chaud pour un montant de 3 185€ HT soit 3 822€ TTC

- Rue du Plan d'Eau - Construction d'un regard, Raccordement au réseau existant, Terrassement en déblais, Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/10 noirs à chaud pour un montant de 6 630€ HT soit 7 956€ TTC.

L'entreprise de Travaux Publics BORDEL a été sélectionné par la Commission Municipale en charge de la Voirie, pour la création d'un puit perdu pour une gestion des écoulements au Charbinat ainsi que la réfection d'enrobé, il vous est proposé ce soir de valider le devis d'un montant de 15 665,90€ HT soit 18 799,08€ TTC.

L'entreprise GACHET Travaux Publics a été sélectionné par la Commission Municipale en charge de la Voirie, pour l'intervention sur la totalité de la Commune, afin d'effectuer le point à temps, pour un montant de 16 300€ HT soit 19 560€ TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.**

## DECIDE

De choisir la société HANNI TP pour effectuer les travaux de voirie avec reprise des enrobés et point à temps pour un montant total de 8 822 € HT soit 10 586,40 € TTC

De choisir la société de Travaux Publics BORDEL pour la création d'un puit perdu avec la réfection d'enrobé pour un montant total de 15 665,90€ HT soit 18 799,08€ TTC

De choisir la société GACHET Travaux Publics pour effectuer le point à temps sur la totalité de la Commune pour un montant total de 16 300€ HT soit 19 560€ TTC

D'autoriser Madame le Maire à signer les devis des Sociétés HANNI TP, BORDEL TP et GACHET Travaux Publics

D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance  
Véronique GROS



Le Maire,  
SANDRIN Maria

